

## Le Capital

Les apports en capital social permettent :

- d'obtenir des titres de la société en contrepartie, qui attribuent à l'apporteur des droits politiques (vote en assemblée), des droits financiers (dividendes notamment) et des droits en matière d'information ;
- de bénéficier dans certains cas d'une réduction d'impôt sur le revenu (IR) égale à 18% de l'apport en numéraire effectué ;
- de sécuriser la situation financière de l'entreprise car l'apporteur ne peut pas demander le remboursement de ses fonds ;
- de renforcer les fonds propres de l'entreprise ;
- d'augmenter la crédibilité de l'entreprise vis-à-vis des partenaires (utile uniquement pour certaines activités).

Rémunération du Capital :

Elle sera fonction du bénéfice de la SAS, et de ce fait ne peut pas être connue par avance contrairement, au CCA.

Dans notre cas, ne faisant pas appel à du crédit bancaire, les besoins en Capital sont limités à 5% du montant total de l'investissement.